

DEMANDE DE PRÊT

PRÊT PASS-TRAVAUX®

ÉTAT CIVIL	EMPRUNTEUR	CONJOINT OU CO-EMPRUNTEUR
Nom - Prénom		
Nom de jeune fille		
Né(e) le		
Lieu et Département		
Nationalité		
Adresse actuelle		
Téléphone personnel		
Téléphone portable		
E-mail		
SITUATION DE FAMILLE <input type="checkbox"/> Marié(e) Date du mariage _____ Régime matrimonial _____ <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Vie commune <input type="checkbox"/> PACS Nbre d'enfants à charge _____ Ages _____ Autres personnes à charge _____		
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Profession		
Contrat	<input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Autres _____	<input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Autres _____
Date d'entrée dans l'entreprise		
Retraité(e) : date de départ à la retraite		
Nom de l'employeur		
Adresse		
Téléphone professionnel		

Vous avez eu connaissance du PRÊT PASS-TRAVAUX par :

- Votre employeur Votre entreprise de travaux Une personne de votre entourage
 Site internet ACL PME Action publicitaire (préciser laquelle) _____
 Une structure CGPME territoriale (préciser laquelle) Haute-Garonne
 Autres (à préciser) _____



ACL PME

Siège social : "Paris La Défense"
8, terrasse Bellini - 92807 PUTEAUX Cedex
Téléphone : 01.47.76.20.30 - Fax : 01.47.78.85.90
www.aclpme.com

OBJET DU PRÊT

Maison Appartement Travaux liés à une construction ou une acquisition neuve

Travaux de copropriété sur parties communes

Adresse du logement : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nombre de pièces principales : _____ Surface habitable : _____

Propriétaire Locataire Date d'entrée dans le logement : _____

L'étude de la demande de prêt est faite sur présentation des devis descriptifs et estimatifs de professionnels (fourniture et pose) de moins de 6 mois.

Les fonds seront débloqués auprès des professionnels ou à l'emprunteur, si les factures sont déjà réglées, sur présentation de l'original des factures datant de moins de 3 mois.

PLAN DE FINANCEMENT DE VOS TRAVAUX

Coût total des travaux à financer : _____ €

NATURE DES PRÊTS	MONTANT	DURÉE	MENSUALITÉ	ORGANISME PRÊTEUR
PRÊT PASS-TRAVAUX				ACL PME
Autres prêts				
Apport personnel ⁽¹⁾				
TOTAL				

(1) origine de l'apport (épargne, don, etc...)

Le PRÊT PASS-TRAVAUX® est remboursable par échéances mensuelles.

Jour du prélèvement : le 5 ou le 10 de chaque mois.

ASSURANCES

Les emprunteurs ont la possibilité de couvrir leur prêt pour les risques décès, invalidité, incapacité de travail ou perte d'emploi, à hauteur de 100 % sur une tête ou avec répartition sur deux têtes, par une assurance de leur choix ou par une assurance contractée par l'ACL PME auprès d'AGF.

L'assurance AGF est prélevée en prime unique en même temps que la première échéance de remboursement du prêt, les échéances suivantes étant uniquement composées du capital et des intérêts.

La demande individuelle d'affiliation à l'assurance AGF est adressée dès que le dossier de demande de prêt a obtenu une réponse favorable de la Commission d'octroi des prêts de l'ACL PME.

Cochez la case correspondant à votre choix :

Souscription à l'assurance AGF :

risques décès, invalidité et incapacité temporaire de travail (taux 0,24 %)

ou risques décès, invalidité, incapacité de travail et perte d'emploi (taux 0,40 %)

répartition sur 2 têtes 100 % emprunteur 100 % co-emprunteur

Délégation d'assurance auprès de _____ au bénéfice de l'ACL PME.

Non souscription d'assurance.

Fait à _____

le _____

Signature de l'Emprunteur :

Signature du Co-emprunteur :

RESSOURCES NETTES MENSUELLES

	EMPRUNTEUR	CONJOINT OU CO-EMPRUNTEUR
Salaire calculé sur 12 mois		
Pension (retraite, alimentaire, etc...)		
Allocations familiales		
Allocations logement / APL		
Revenus fonciers		
Autres revenus		

CHARGES MENSUELLES EN COURS

(Autres que celles faisant l'objet de la demande)

PRÊTS IMMOBILIERS	MONTANT ÉCHÉANCE	DURÉE	DATE DERNIÈRE ÉCHÉANCE
Résidence principale (prêts, loyer)			
Résidence locative			
Résidence secondaire			
Prêt 1 % logement			

PRÊTS CONSOMMATION			
Mobilier			
Voiture			
Personnel			
Autres charges			
TOTAL			

Je déclare sur l'honneur, ne pas avoir d'autre charge en cours (prêts immobiliers, mobiliers, consommation, personnel, etc...) que celles mentionnées ci-dessus.

Signature de l'Emprunteur :

Signature du Co-emprunteur :

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion, ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC.

Elles pourront donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

“PRÊT PASS-TRAVAUX®” est une marque déposée pour le compte du 1 % Logement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Les soussignés attestent sur l'honneur :

- Que le logement pour lequel ils demandent un prêt de l'ACL PME constitue ou constituera, dès l'achèvement des travaux, leur résidence principale,
- Ne pas avoir déposé un autre dossier de demande de PRÊT PASS-TRAVAUX® auprès d'un autre CIL/CCI*,
- Ne pas avoir obtenu un prêt du même type (prêt amélioration, prêt emménagement ou PRÊT PASS-TRAVAUX) d'un autre CIL/CCI, qui ne serait à ce jour intégralement remboursé*,
- Ne pas avoir déposé de dossier auprès de la Commission de Surendettement de la Banque de France en vue de l'élaboration d'un plan de redressement ou ne pas bénéficier d'un tel plan au moment de la demande de PRÊT PASS-TRAVAUX.

Ils s'engagent à ne pas demander un autre prêt couvrant les mêmes dépenses et reconnaissent avoir connaissance des dispositions relatives au cumul de prêts rappelées ci-dessous.

Ils certifient l'exactitude des renseignements fournis et reconnaissent avoir été informés qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre du présent PRÊT PASS-TRAVAUX, devront être immédiatement remboursées à l'ACL PME sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

L'ACL PME se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Signature de l'Emprunteur
précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature du Co-emprunteur
précédée de la mention "Lu et approuvé"

Date _____

Date _____

***Dispositions relatives au cumul de prêts :**

- le demandeur ayant déjà obtenu un prêt 1 % destiné à financer une opération d'accession à la propriété (construction, acquisition dans le neuf, acquisition dans l'ancien avec ou sans travaux) a la possibilité de cumuler ce prêt avec un PRÊT PASS-TRAVAUX, dans le respect du total des plafonds applicables à chaque nature de prêt.
- le demandeur ayant déjà obtenu un prêt amélioration, un prêt emménagement ou un PRÊT PASS-TRAVAUX peut bénéficier d'un PRÊT PASS-TRAVAUX dont le montant maximum sera diminué du capital restant dû sur le premier prêt.

PIÈCES À FOURNIR

– Dans tous les cas pour l'emprunteur et le co-emprunteur :

- photocopie de la carte d'identité ou livret de famille (si ménage avec enfant(s))
- pour les étrangers : photocopie de la carte de résident
- photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition
- photocopie des trois derniers bulletins de salaires
- pour les retraités depuis moins de 5 ans : attestation du dernier employeur relevant du secteur assujéti au 1 % Logement mentionnant la date de départ à la retraite et une copie du dernier justificatif de pension de retraite
- pour les travailleurs indépendants (conjoint ou co-emprunteur) : dernier bilan
- justificatif de l'origine de l'apport personnel (relevé PEL, Codevi, placements...)
- simulation d'APL
- justificatif des autres ressources (attestation de rente, jugement de divorce, bail de location...)
- demande et autorisation de prélèvement (ci-jointe) accompagnée d'un RIB ou d'un RIP
- photocopie des simulations des prêts complémentaires qui financent les travaux
- devis descriptif et estimatif des travaux (fourniture et pose) de moins de 6 mois

– Pour les propriétaires occupants :

LOGEMENT NEUF (en cours de construction ou moins d'un an)

- attestation notariée de propriété
- procès-verbal de réception ou déclaration d'achèvement des travaux visée par la mairie

LOGEMENT ANCIEN

- attestation notariée de propriété
- en cas d'agrandissement ou de création d'ouverture : permis de construire ou déclaration de travaux
- en cas de travaux de copropriété : procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires ayant voté les travaux et attestation du syndic précisant le montant de votre quote-part

– Pour les locataires :

- photocopie du bail de location
- photocopie de la dernière quittance de loyer
- autorisation du bailleur d'effectuer les travaux nécessitant son accord préalable

L'ACL PME se réserve le droit de demander des documents complémentaires pour une étude approfondie de votre demande.

